

Logopédie

Avantage MC - Demande d'intervention

Dans le cas d'un traitement de logopédie non pris en charge par l'assurance obligatoire et validé par le médecin-conseil, la MC rembourse 10 € par séance, jusqu'à 75 séances par accord (renouvelable 1x par pathologie), sans limite d'âge. Toutes les infos sur les différentes interventions de logopédie sur mc.be/logopedie.



À compléter par le bénéficiaire

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom: _____

Date de naissance: ____ / ____ / ____

Numéro de registre national: _____

Rue et n°: _____

CP et localité: _____

Tél. ou GSM: _____

E-mail: _____

Date: ____ / ____ / ____

Signature: _____

À compléter par le logopède

Je soussigné(e) _____

déclare avoir presté des séances de logopédie au patient mentionné ci-dessus aux dates suivantes :

Montant total reçu : , €

Date: ____ / ____ / ____

Signature: _____

Cachet du logopède :

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Janvier 2023.

EN SAVOIR PLUS ?

Appelez le 081 81 28 28 ou adressez-vous à votre conseiller via mc.be/contact

